

Braccio, Nadia

De: LF [Fortier60@videotron.ca]
Envoyé: 11 mars 2014 16:53
À: Greffe
Objet: Observations à verser aux dossier R-3863-2013 et R-3854-2013 phase 2

À l'attention de Mme Louise Pelletier

Madame la régisseuse,

J'aimerais porter ma situation à votre attention, de même que des informations pour ajouter à vos connaissances, dans les dossiers mentionnés ci-haut.

J'habite le rez-de-chaussée d'un duplex en rangée. Le compteur de mon logement et celui de la voisine du haut sont dans le garage, qui fait partie des espaces que je loue et occupe et immédiatement sous le plancher du rez-de-chaussée de mon lieu de vie.

J'ai été diagnostiquée comme ayant le Syndrome de fatigue chronique (SFC), avec hypersensibilité à l'environnement et perte de tolérance aux produits chimiques, il y a plusieurs années, suite à une exposition sévère à des moisissures. Le SFC, qui a souvent été vu avec scepticisme dans le passé, est une maladie neurologique dorénavant reconnue par l'OMS et bien plus que de la fatigue.

Récemment, j'ai réalisé que je réagis aussi aux champs électromagnétiques (CEM). J'ai appris depuis qu'on recommande aux personnes souffrant du SFC de s'éloigner des sources d'exposition aux CEM :
http://www.massey.ac.nz/~wwpubafs/2002/news_release/05_09_02a.html

Cet été, les nouveaux compteurs ont été installés dans le quartier, tout autour de l'immeuble que j'habite. J'ai ressenti des symptômes très éprouvants et inhabituels dans les jours et semaines qui ont suivi, dont certains durent encore, même si ces compteurs ne furent pas installés chez moi. Hydro-Québec les dit, à tort, inoffensifs. Je sais fort bien qu'il en est autrement, pour en avoir ressenti les effets, notamment en me plaçant à quelques pieds de l'un d'eux.

La locataire en haut de chez moi ne veut pas payer pour un compteur non communicant, n'en voyant pas l'intérêt, puisque ces compteurs sont relativement éloignés de son logement. Elle ne veut pas non plus que je paye pour elle, craignant que si je déménage, elle soit prise à payer des frais. Le propriétaire de l'immeuble entend donner accès aux installateurs pour le compteur de ma voisine dès le 1^{er} juillet puisque cette dernière est sollicitée par les employés de Capgemini afin de le faire installer. Le propriétaire me recommande de chercher un nouveau logement et de quitter les lieux afin qu'il puisse louer à un autre locataire qui n'est pas hypersensible, par crainte que je quitte mon logement pour protéger ma santé et qu'il ne puisse trouver facilement un bon locataire hors de la période du 1^{er} juillet.

L'option de retrait accordée par la Régie de l'énergie est donc illusoire; même si je paye pour faire installer un compteur non-communicant pour protéger ma santé, il n'est pas permis que je le fasse pour l'autre compteur placé immédiatement à côté du mien et à quelques centimètres du plancher de mon logement. Et si cela était permis, le coût est élevé et inéquitable, d'autant plus que les compteurs étant côte à côte, il n'est pas justifié que je doive payer des frais de lecture en double alors que l'employé d'Hydro-Québec se déplacerait une seule fois pour deux adresses. Malgré tout, j'aurais été prête à payer, s'il fallait en arriver là, pour ne pas empirer ma santé. Je ne peux, bien sûr, payer pour l'option de retrait des compteurs de tous mes voisins.

Avec de tels compteurs déjà installés à plusieurs endroits et ceux que l'on projette d'installer bientôt presque partout, il est difficile de trouver un logement qui n'est pas ainsi équipé ni cerné par des compteurs semblables ou risquant de le

devenir. Étant hypersensible à l'environnement, il était déjà ardu de trouver un endroit adéquat pour ma santé, mais avec ces compteurs, cela devient un véritable casse-tête

Le Québec ressemble désormais à une véritable souricière pour les gens tels que moi. Je ne suis pas la seule dans cette situation, mais on ne se soucie absolument pas de nous. Comment une société qui se dit démocratique, ouverte, respectueuse des droits des personnes, peut ne pas tenir compte des personnes hypersensibles ni respecter les gens qui veulent protéger leur santé? Devrons-nous nous exiler?

SVP, madame la régisseuse, entendez nos voix. Plusieurs personnes comme moi, dont la santé est déjà atteinte, ont besoin d'être protégées, ainsi que toute la population. Des gens en bonne santé deviennent à leur tour hypersensibles ou développent des problèmes d'autres types avec l'installation de ces compteurs. Le droit à la santé et l'intégrité est pourtant une valeur fondamentale, encore plus que l'égalité homme-femme, car sans la santé, tout le reste est futile.

Dans les écoles, on interdit désormais à tous les enfants d'apporter des arachides à cause des risques d'allergies. Pourquoi ne fait-on pas de même avec ces compteurs qui affectent la santé et encore plus celle de certaines personnes davantage sensibles?

Pour justifier l'installation de ces compteurs, Hydro-Québec s'est réfugié derrière le Code de sécurité 6, avec l'aval du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Régie de l'énergie. Ce code, adopté en vertu de la loi fédérale sur les radiations, est pourtant désuet et fut élaboré à l'origine pour des activités militaires, étendu ensuite aux immeubles dans lesquels travaillent les employés du gouvernement fédéral puis à l'ensemble du public et ne considère que les effets thermiques, sur une période de 6 minutes. Ces normes ne furent pas élaborées pour une exposition continue, comme celle provenant de ces compteurs placés à même nos lieux de vie et de sommeil. Même s'ils ne font peut-être pas chauffer les tissus, ces champs électromagnétiques affectent la biologie, le fonctionnement des cellules; cela est indéniable. La science le sait et l'établit désormais, mais les autorités font semblant que ce n'est pas le cas et ignorent les nombreuses études crédibles pour ne retenir que celles qui font son affaire, souvent financées par l'industrie.

Pourquoi? Parce qu'il est entre autre payant de vendre des espaces d'ondes et encaisser les recettes comme viennent de le faire le Canada et les États-Unis. C'est ici l'histoire de la cigarette qui se répète, dans laquelle les gouvernements furent complices de l'industrie car cela leur rapportait des revenus et évitait d'augmenter les taxes, mesure toujours impopulaire.

Ces normes fédérales désuètes ne nous protègent pas adéquatement, tout comme d'autres ne le font pas en matière ferroviaire et ont conduit au sinistre de Lac-Mégantic. Ce sont des citoyens qui en ont payé de leur vie, des familles et une communauté qui furent touchées. Ne laissez pas l'histoire se répéter, agissez avant plutôt qu'après. Ayez plus de respect pour la vie humaine.

Je vous invite à prendre connaissance de ce documentaire tout à fait crédible, intitulé *Les sacrifiés des ondes*, qui saura vous éclairer :

<http://nemesistv.info/video/693M2MU8ANUA/les-sacrifies-des-ondes>

Le Pr Dominique Belpomme, médecin clinicien, professeur de cancérologie et chercheur, interviewé dans ce documentaire, voit de nombreux patients qui sont affectés par les champs électromagnétiques. Son site contient beaucoup d'informations :

<http://www.ehs-mcs.org/>

Comment se fait-il qu'on ignore ici cette réalité ?

SVP, prenez également connaissance du texte de cette déclaration signée par plusieurs médecins du monde entier, par lequel il est notamment demandé de désinstaller divers appareils, dont les compteurs intelligents et reliant plusieurs problèmes de santé aux ondes, pas seulement l'électrohypersensibilité :

http://freiburger-appell-2012.info/media/Internationaler%20%C3%84rzteappell_%202012_Frz.pdf

Certains pays reconnaissent l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques et des scientifiques sont intervenus auprès de l'Organisation mondiale de la santé afin qu'elle la reconnaisse, tel qu'en fait part un médecin canadien dans cet article :

After reviewing all available evidence, however, the WHO in 2004 released a factsheet identifying non-specific multi-system illness resulting from EMR exposure as electromagnetic hypersensitivity (EHS) (World Health Organization, 2011b). In May of 2011 a coalition of physician scientists met with officials in the WHO responsible for developing the International Classification of Diseases (ICD). The WHO expressed a willingness to consider professional and public input on evidence supporting the inclusion of EHS into the 11th version of ICD to be released in 2015 (Chemical Sensitivity Network, 2011). (voir page 7 à la fin)

http://aaemonline.org/images/Genuis_EHS_paper.pdf

Depuis la décision de la Régie ayant autorisé ces compteurs pour la phase 1, les études scientifiques ont continué de s'accumuler. Il n'y a pas d'équivoque, des effets biologiques se produisent et sont néfastes pour la santé humaine. Ce ne sont pas que les personnes hypersensibles qui doivent être protégées, mais tous les citoyens. Les effets sur la cellule humaine affectent tout le monde, mais certains sont plus résistants ou moins sensibles.

Plusieurs citoyens ont fait valoir leurs témoignages sur les effets qu'ils ressentent; nous ne sommes pas des fabulateurs et il ne s'agit pas d'effets nocebos, comme certains veulent le laisser croire, permettant ainsi de faire fi des effets de ces compteurs et laisser les gens souffrir sans mauvaise conscience.

Il n'est certes pas facile pour des membres de tribunaux administratifs de rendre des décisions qui déplaisent aux autorités, tel que cela a été souligné récemment par le rapport Noreau :

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/400179/plaidoyer-pour-l-independance-des-juges>

J'espère vivement que vous aurez le courage d'agir avec indépendance, compétence et probité dans l'examen des demandes devant vous et tiendrez compte des observations et informations qui vous sont soumises.

La Régie ayant le pouvoir de réviser ses décisions en vertu de l'article 37 de sa loi, vous pourriez d'office, révoquer la décision par laquelle l'installation de ces compteurs fut autorisée antérieurement, en plus de ne pas permettre le reste du déploiement. La santé humaine est plus importante que les progrès technologiques et les économies possibles mais illusoire, si on considère les pressions sur le système de santé pour des consultations auprès de médecins avec l'apparition ou aggravation de symptômes liés à ces compteurs.

La Régie ne rend service à personne en permettant l'installation de tels compteurs, ni aux citoyens, ni à Hydro-Québec et tout autre fournisseur d'électricité, qui devront tôt ou tard les retirer.

Je crois qu'après examen de la situation et de toutes les informations qui vous sont soumises, vous ne pourrez que conclure que les risques pour la santé de tous sont réels et que l'installation de tels compteurs doit être refusée car ils sont pires que d'autres dispositifs, émettant des ondes pulsées, donc davantage nocives et beaucoup plus puissantes que ce qui est mis de l'avant par Hydro-Québec, qui fait une moyenne de ces ondes, atténuant ainsi les données. Ils sont de plus, placés à même nos lieux de vie et de sommeil, sont reliés au circuit électrique de chaque logis et ne peuvent être fermés comme d'autres appareils pour en limiter l'exposition.

Lucie Fortier